

### Séance extraordinaire 14 décembre 2021

# Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

#### Séance extraordinaire du 14 décembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 14 décembre 2021 à 20 h 30 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Carl Dupras, Gilbert Séguin, Sébastien Legros, David Pharand et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

#### **CERTIFICAT DE SIGNIFICATION**

Monsieur Michel Bertrand, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose au conseil municipal le certificat de signification signé par lui, attestant que l'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié aux membres de ce conseil le samedi, 4 décembre 2021 en marge de la réunion de travail tenue le même jour et réunissant les élus.

L'avis de convocation se lit comme suit :

Monsieur le maire François Pleau

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par monsieur Michel Bertrand, directeur général et secrétaire-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, mardi le 14<sup>ième</sup> jour de décembre 2021 à 20 h 30 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1) Présentation et adoption du budget 2022
- 2) Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2022-2023-2024

De plus, tel prévu par le *Code municipal du Québec*, une période de questions destinée à l'assistance complètera la séance.

**DONNÉ à Ste-Marthe**, ce 4<sup>ième</sup> jour de décembre.

(signé) Michel Bertrand, directeur général et secrétaire-trésorier



# Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire François Pleau déclare la séance ouverte à 20 h 30

## PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé

21-12-150

QUE l'avis de convocation fasse office d'ordre du jour.

**Ont voté POUR:** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \*

#### PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET

Il est proposé

21-12-151

**QUE** les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de cette municipalité pour l'année 2022 soient approuvées et adoptées telles que présentées et comme suit :

#### **REVENUS:**

### **TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE:**

Taxe foncière générale : 2 191 703 \$ Usage commun aqueduc : 13 085 \$ Paiement tenant lieu de taxes : 7 000 \$

Autres taxes: 249 195 \$
AUTRES REVENUS:

Services municipaux : 54 766 \$ Autres revenus : 64 000 \$

Subventions gouvernementales: 1 284 733 \$

**TOTAL DES REVENUS : 3 864 482 \$** 

## **DÉPENSES:**

Administration générale : 710 416 \$ Sécurité publique : 553 365 \$

Transport : 1 832 650 \$ Hygiène du milieu : 306 127 \$

Aménagement, urbanisme, développement : 157 508 \$

Loisirs et culture : 322 442 \$
Frais de financement : 1 000 \$

Dépenses en immobilisation : 309 800 \$ Surplus non affecté : (328 826 \$)

**TOTAL DES DÉPENSES : 3 864 482 \$** 

**Ont voté POUR:** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \*



# Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

## ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé

21-12-152

21-12-153

**D'ADOPTER** le programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 comme suit :

|                                  | 2022         | 2023       | 2024      |
|----------------------------------|--------------|------------|-----------|
| Aménagement des bâtiments        | 35 000 \$    | 300 000 \$ | 30 000 \$ |
| Aqueduc                          | 10 000 \$    | 125 000 \$ | 50 000 \$ |
| Entretien des chemins            | 1 000 000 \$ | 100 000 \$ | 10 000 \$ |
| Équipements - parc et loisirs    | 10 000 \$    | 10 000 \$  | 10 000 \$ |
| Équipements - sécurité publique  | 5 000 \$     | 0 \$       | 0 \$      |
| Équipements – centre             |              |            |           |
| communautaire                    | 36 000 \$    | 0 \$       | 0 \$      |
| Équipements - service d'incendie | 250 000 \$   | 25 000 \$  | 25 000 \$ |
| Équipements - voirie             | 10 000 \$    | 10 000 \$  | 10 000 \$ |
| Installations sanitaires         | 150 000 \$   | 10 000 \$  | 0 \$      |
| Signalisation                    | 10 000 \$    | 0 \$       | 0 \$      |

**Ont voté POUR:** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

### \* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \*

## **QUESTION DE L'ASSISTANCE**

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions ou pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

## LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**QUE** la présente séance extraordinaire soit levée.

À 20 h 46,

Il est proposé

**Ont voté POUR:** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \*

François Pleau Maire

Michel Bertrand Directeur général

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

ichel Berhand

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand Directeur général